



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 26 Mars 2020

RÉMUNÉRATION

NOUS NE PAIERONS PAS LA FACTURE !

Le contexte de crise sanitaire a conduit le Gouvernement à prendre des mesures d'exception pour faire face à cette pandémie. Certaines d'entre-elles sont essentielles pour contenir la propagation du virus, d'autres constituent de nouvelles attaques contre les salariés qui n'en finissent jamais de payer les crises.

Alors que le conflit inédit sur les retraites a été mis entre parenthèses pour cause d'urgence sanitaire, les effets de celui-ci continuent de se faire sentir sur les revenus des foyers. La situation du pays affecte une nouvelle fois le porte-monnaie des cheminots.

Qu'ils soient confinés, en arrêt de travail, ou encore à la production, cela se traduit par une baisse de rémunération liée notamment aux EVS, en raison de la réduction drastique du plan de transport.

La CGT a déjà obtenu le maintien intégral du traitement, des primes de travail, des indemnités fixes mensuelles, la création d'une indemnité fixe de service restreint, et l'application pour la prime traction des ADC de l'acompte congé sans reprise ultérieure. Nous maintiendrons la vigilance pour que les cheminots ne perdent pas d'argent.

Prime de 1 000 euros ou hausse de salaire ?

Alors que le Gouvernement encourage le versement d'une prime de 1 000 euros aux salariés des secteurs essentiels ou vitaux du pays, nous abordons dans notre entreprise la sixième année de gel des salaires...

C'est pourquoi la Fédération CGT des Cheminots porte l'exigence d'avoir des NAO sérieuses sur les salaires, avec des augmentations générales de salaires, et la revalorisation des primes de travail.

Les cheminots qui sont soumis à des cures d'austérité et de productivité depuis de nombreuses années pour « payer » l'accumulation de mauvaises réformes et de choix politiques désastreux, doivent voir enfin leur travail récompensé.

Les cheminots et salariés du pays n'ont pas à payer la facture !



Intéressement : toujours pas intéressant !

En pleine crise sanitaire, Amundi, le gestionnaire du plan d'épargne d'entreprise vient d'adresser aux cheminots des mails leur demandant de faire leurs « arbitrages » sur le versement de l'intéressement.

Année après année, les sommes versées dans le cadre de l'intéressement fondent comme neige au soleil. De plus, ce dispositif basé sur les indicateurs de performance économique de l'entreprise, fait que le montant de l'intéressement est en réalité conditionné aux suppressions massives d'emplois et à la productivité exacerbée de l'entreprise.

Le comble, c'est que les cheminots qui ont choisi de bloquer l'argent, ont la confirmation qu'il est placé en bourse : avec la crise financière, leur prime abondée par l'entreprise a été amputée de plusieurs dizaines d'euros ! C'est la double peine !

Ils payent les dérives des spéculateurs !

Ces sommes doivent être réorientées vers le salaire, et le financement de la protection sociale dont nous avons tant besoin. Le contexte actuel le démontre une nouvelle fois.

Congés / RTT / 35 heures

Dans le cadre du projet de loi d'urgence sanitaire, le Gouvernement qui arrose de milliards les entreprises, comme cela a déjà été le cas lors de la crise de 2008, tente en parallèle de présenter la facture aux salariés en répondant aux exigences du MEDEF.

Alors que le pays est quasiment à l'arrêt, hormis les activités essentielles, les salariés pourraient se voir ponctionner des jours de congés, des RTT et autres repos compensateurs pendant la période de confinement.

C'est inacceptable ! Le droit à congé on l'a gagné, on ne le lâchera pas !

Comme cela ne suffisait pas, le projet de loi permet également des dérogations au temps de travail (durée journalière, temps de repos, repos dominical).

La SNCF et les entreprises de la Branche doivent concentrer leurs efforts sur la protection des salariés, c'est la priorité.

De l'argent il y en a !

L'année dernière les seules entreprises du CAC 40 ont versé plus de 60 milliards d'euros de dividendes, les exonérations de cotisations sociales s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards, et le Gouvernement a déclenché une pluie de milliards pour aider les entreprises. Ces sommes ne doivent pas alimenter les dividendes!

Les cheminots et salariés du pays ne doivent pas payer la facture, ni pendant cette crise ni après !

La Fédération CGT des Cheminots restera donc attentive et déterminée à faire respecter les droits des cheminots, en toutes circonstances.